

Le canon

Le canon est un genre polyphonique caractérisé par la similitude des voix qui se reproduisent l'une l'autre avec un décalage dans le temps. On appelle *antécédent* la partie proposée en premier, *conséquents* les parties suivantes, qui doivent être déduites automatiquement de l'antécédent, soit telles quelles, soit avec des modifications convenues à l'avance.

Le canon le plus simple, type *Frère Jacques*, est celui dans lequel chaque voix entre sur la mélodie de l'antécédent en un endroit convenu de celui-ci et laisse ensuite le canon se dérouler de lui-même, répétant la mélodie un nombre de fois indéfini. C'est le canon *perpétuel* ou *ouvert* ; chacun s'arrête quand il en a assez. Parfois, on modifie le chant donné au moment de finir ; le canon est dit *fermé* et la partie modifiée porte le nom de *coda*. Dans certaines formes de canon, le conséquent est plus long ou plus court que l'antécédent ; on complète alors par des parties libres qui échappent à l'automatisme du canon.

À côté de ces canons simples, les contrapuntistes n'ont jamais cessé de rechercher des procédés susceptibles de produire des canons élaborés (intervalles, rythmes). Par exemple, on peut faire commencer le conséquent sur un autre degré que l'antécédent ; ce genre de canon est désigné par l'intervalle qui sépare l'antécédent de sa réponse (canon "à la tierce", par exemple).

Le canon peut aussi transformer la mélodie de l'antécédent ; il peut commencer par la dernière note et continuer de droite à gauche (canon *rétrograde*, dit aussi à *l'écrevisse*), ou bien remplacer chaque intervalle montant par le même intervalle descendant et vice versa. On peut également mélanger ces procédés et proposer un *renversement de la rétrogradation*.

Sur le plan rythmique, on peut procéder soit à un resserrement des valeurs (canon *en diminution*), soit à leur élargissement (canon *en augmentation*). Ce genre de canon amène souvent à recourir à des parties libres pour combler la différence de longueur (cf. Bach, canons de *l'Art de la fugue*).

Les contrapuntistes se sont souvent complu à présenter leurs canons sous forme de devinette, en n'écrivant que l'antécédent et le programme et en laissant à l'usager le soin de trouver la "résolution". Le plus célèbre exemple de ce type de canon *énigmatique* est la série proposée par Bach dans *l'Offrande musicale* avec la devise significative *Quaerendo invenies* (cherchez et vous trouverez).

Il y a enfin le *canon multiple* (double, triple, etc.) quand plusieurs canons se déroulent simultanément. Tel est le cas du plus ancien canon identifié comme tel avec certitude, un double canon anglais sur le chant du coucou, *Sumer is icumen in* (v. 1300).

De nos jours, Olivier Messiaen a appliqué le nom de canon rythmique à une imitation ne portant que sur les valeurs, indépendamment de l'élément mélodique.

L'emploi du mot "canon" (grec ; "règle") provient par dérivation de la "règle" ou mode d'emploi qui accompagnait généralement la notation de l'antécédent. La dénomination primitive était *rotundellus* ou *rondellus*, "qui tourne en rond", apparenté à *rota* (roue) et source du mot *rondeau* ; l'anglais *round* et l'allemand *Radel* se réfèrent à cette origine. Au 14^{ème} siècle, la *chace* (chasse) en France et la *caccia* en Italie présentent le caractère de canons. À partir du 15^{ème} siècle, le canon est de plus en plus utilisé comme élément occasionnel de polyphonie, mais, en tant que genre, il n'est plus guère conservé que comme divertissement "domestique" : Haydn, Mozart, Cherubini en écriront souvent à ce titre. Le canon possède un abondant répertoire de caractère plus ou moins populaire dû au fait que, sous sa forme la plus simple, il constitue l'un des moyens d'accès les plus aisés vers la pratique polyphonique.

Le canon était autrefois considéré comme une variété de la fugue, bien que ses règles soient très différentes. C'est pourquoi Bach a pu inclure les canons (fugues canoniques) dans son *Art de la fugue*.